



Litige et sommation interpellative venant de mon ex compagnon

Par **Fleur 76**, le **03/01/2020** à **13:14**

Bonjour

J'ai reçu peu avant le 24 décembre un huissier à mon domicile avec une sommation interpellative de mon ex compagnon, me demandant de lui restituer des meubles qu'il m'avait donné (nous ne vivions pas ensemble) et de le rembourser de l'achat d'un lave linge qu'il m'a offert.

J'ai répondu que les meubles m'avaient été donnés et installés par mon ex compagnon, que les présents qu'il m'a payés sont un don et non un prêt.

Qu'est-ce qu'il peut faire pour me nuire ?

Par **youris**, le **03/01/2020** à **13:47**

bonjour,

vous avez bien répondu à l'huissier qui transmettra vos observations à votre ex.

il appartiendra à votre ex de prouver qu'il s'agissait de prêts et non de donations ou de cadeaux.

en matière de meubles, la possession vaut titre.

avec la réponse transmise par l'huissier, soit votre ex laisse tomber, soit il saisit le tribunal mais je doute qu'il s'engage dans ce type de procédure.

ce type de vengeance n'est pas rare et je ne connais pas de jugement qui ait contraint, suite à une séparation de concubins, de restituer les cadeaux et les dons manuels.

salutations